



Seule la version orale fait foi.

# DISCOURS

**d'Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR) et présidente de la CDIP  
à l'occasion de la conférence de presse d'éducation 21 du 5 juin 2013 à Berne**

## Education au développement durable: renfort du soutien apporté à nos écoles

L'éducation au développement durable (EDD) fait partie du mandat de l'école. Ce n'est pas une tâche nouvelle. Dans les écoles suisses, l'enseignement porte aujourd'hui déjà sur des sujets liés à l'éducation et au développement durable, au travers de thèmes tels que l'environnement, la santé, les rapports Nord-Sud, la participation, la démocratie ou les droits de l'Homme.

La conférence de presse d'aujourd'hui n'a donc pas pour objectif d'introduire un nouveau thème dans les programmes scolaires. Elle marque en revanche le renforcement du soutien apporté aux écoles pour l'intégration de l'EDD à l'enseignement: dorénavant, un seul et même centre national de compétence et de services coordonnera les prestations destinées aux écoles et apportera son expertise à la formation des enseignants.

Comme vous l'avez entendu, ce centre de compétence et de services EDD est sous la responsabilité de la Fondation éducation 21. Celle-ci est issue de la fusion de la Fondation Education et Développement (FED) et de la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE). Ces deux organisations, actives dans le domaine de l'EDD depuis de longues années, fournissaient chacune des prestations de qualité aux écoles et aux enseignants. Avant de fusionner, elles avaient d'ailleurs souvent travaillé en étroite collaboration. La CDIP a soutenu activement le projet d'union de ces deux fondations. Je me réjouis dès lors que le nouveau centre national de compétence et de services EDD de la Fondation éducation 21 ait pu commencer son activité le 1<sup>er</sup> janvier dernier et que ses projets soient en bonne voie. Un souhait de la CDIP serait que la promotion de la santé dans les écoles soit elle aussi coordonnée par éducation 21. Mais la question reste encore ouverte.

La création d'éducation 21 est le fruit d'une collaboration accrue entre les divers acteurs du domaine de l'EDD. Cette dynamique, la CDIP l'a amorcée il y a quelques années. Elle tenait à ce que les différents acteurs de l'EDD se concertent davantage avant de solliciter les écoles. A cette fin elle a avant tout veillé à assurer les échanges avec les deux fondations préexistantes à la fusion et avec les offices fédéraux actifs dans le domaine de l'EDD dont certains financent à des projets dans le domaine de l'EDD; c'est le cas de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de l'Office fédéral de la santé (OFS).

Grâce à l'engagement de toutes les parties concernées, il a été possible de coordonner l'investissement des ressources disponibles à l'échelon national tout en soutenant un petit nombre de projets taillés sur mesure pour les écoles: citons la conception d'un programme-type EDD pour le degré secondaire I ou le lancement d'un projet dans le cadre du plan d'études alémanique (Lehrplan 21). Une concertation a en outre pu avoir lieu au sujet des actions à mener pour la mise en œuvre de la décennie de l'ONU pour l'EDD.

Je tiens aujourd'hui à remercier vivement les offices fédéraux concernés et la Fondation éducation 21. C'est grâce à leur engagement que cette collaboration a pu s'établir. J'aimerais également remercier le secrétaire général de la CDIP et ses collaborateurs pour leur travail efficace et assidu.

Berne, le 5 juin 2013